

LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DOIT :

- Adopter une attitude d'accompagnement et de surveillance auprès des enfants pendant le temps du repas.
- Avoir un comportement respectueux envers l'enfant.
- Faire respecter un minimum de silence pour le bien être de tous.
- Respecter des règles de vie en communauté.
- Repérer les enfants en difficulté et les aider.

Je déclare avoir lu et compris la charte du restaurant scolaire, et m'engage à la respecter.

Date : / /

Signature de l'enfant :

Pour information aux responsables légaux.

Signatures des responsables légaux :



CHARTRE DU COMPORTEMENT DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE



Le repas est un moment calme et convivial. Afin de préserver le bien-être de tous ceux qui y prennent part, il est nécessaire de suivre quelques règles.

Approuvé lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2011.

DANS LE SELF

MES DEVOIRS

Avant de rentrer dans le self :

Je vais aux toilettes si besoin.

Je me lave les mains au savon.

Dans le self :

Je rentre et je sors du restaurant scolaire sans courir.

Je demande pour aller aux toilettes.

Je parle doucement pendant le repas.

Je mange proprement.

Je m'efforce de goûter à tous les aliments proposés avant de dire que je n'aime pas.

Je reste poli.e avec mes camarades.

Je me montre respectueux à l'égard du personnel.

Je participe au rangement des couverts et assiettes de ma table.

Je range ma chaise.

J'attends l'autorisation pour sortir.

Je prends le temps de manger et de me poser pour décompresser.

MES DROITS

Je peux demander de l'aide aux adultes qui m'encadrent

Je peux aider mes camarades

DANS LA COUR

MES DEVOIRS

Je respecte les règles de la cour de récréation (charte affichée près du bureau du directeur).

J'écoute les consignes et je respecte le personnel qui me surveille.

Je demande la permission pour aller aux toilettes.

Je signale si je me suis blessé.

Je ne me bats pas et je ne joue pas à des jeux violents.

Je préviens un adulte si un autre enfant m'ennuie ou me menace.

Je ne joue pas et je ne stationne pas dans les toilettes.

Je ne sors pas de la cour sans autorisation.

MES DROITS

Je peux m'amuser, jouer, courir, sauter, en prenant garde à ne pas me blesser.

Je peux me reposer, décompresser.

Si je ne respecte pas ces règles de vie, le directeur de l'école en sera informé et je pourrais être sanctionné en fonction de la gravité des faits, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive de la pause méridienne.